

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 20 AVRIL

A l'occasion des fêtes de Pâques, l'Écho Saumurois ne paraîtra pas lundi 22 avril.

INFORMATIONS

PROPOSITION ÉLECTORALE

La majorité républicaine est toujours à l'affût de ce qui peut restreindre l'universalité du suffrage. C'est ainsi qu'on l'a saisi récemment et qu'on va lui demander de créer dès la reprise de la session une nouvelle catégorie d'inéligibles.

Par une contradiction qui paraît en effet assez bizarre, on a maintenu aux militaires en activité de service l'éligibilité aux assemblées départementales, alors qu'on a rendu ces mêmes militaires inéligibles à la Chambre des députés et au Sénat. Or on peut soutenir qu'aujourd'hui les conseils généraux sont des assemblées ayant un caractère politique déterminé. On sait que les membres de ces conseils sont électeurs sénatoriaux de droit.

En outre, les conseils généraux sont appelés à remplacer transitoirement la Chambre des députés si elle venait à être dissoute par un coup de force.

On demande donc le vote d'une disposition ne permettant pas aux officiers en activité de service de siéger dans des assemblées départementales qui quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent n'ont pas à s'occuper de politique et où leur présence peut rendre de grands services. L'important est d'écartier le plus possible des hommes qui sont en général animés d'un esprit conservateur.

NOS MINISTRES

Ils se trouvent bien casés durant les vacances et l'Exposition. Aussi toute velléité de retraite a disparu. M. Thévenet lui-même n'y songe plus. A quoi bon faire connaître *urbi et orbi* par une note officieuse cette satisfaction des appétits ministériels ?

LES POURSUITES

Nous lisons dans le *Matin* :
 « M^e Lortat-Jacob, avoué de M. Quesnay de Beaurepaire, lance aujourd'hui même des assignations contre l'*Autorité*, la *Cocarde*, la *Presse*, l'*Intransigeant*, la *Gaulois*, et aussi contre un M. de Beaurepaire, de la Somme. Elles sont faites à la requête de M. Quesnay de Beaurepaire, propriétaire.

« Mais le magistrat n'est pas moins soucieux de son honneur que l'homme privé. Je crois pouvoir vous dire que des poursuites en Cour d'assises vont également être intentées pour outrages au fonctionnaire.

« On a été jusqu'à fausser le procès-verbal de son duel. Un des témoins de son adversaire, rédacteur d'un journal à Oran, a publié une rectification formelle des récits établis sur ce faux procès-verbal. Qui tolérerait cela ?

« Si M. Quesnay de Beaurepaire accédait à son tempérament, s'il n'avait souci du devoir qu'il a accepté de remplir, il se démettrait de sa fonction et n'aurait pas besoin de recourir aux juges.

« Un fait qui a particulièrement ému M. Quesnay de Beaurepaire, c'est l'usage qu'a fait une certaine presse du nom de « Lucie Herpin », dont il a signé la préface de *Marie Fougère*, sa dernière œuvre. Il avait pris ce nom au hasard. »

La *Charge* et le *Tout-Paris* seraient traduits en Cour d'assises pour avoir publié des caricatures offensantes pour la personnalité de ce magistrat.

Le *Temps* dit que la *Gazette de France* sera poursuivie par M. Quesnay de Beaurepaire.

La *Gazette* n'a reçu aucun avis de ces poursuites.

LE PROCÈS RAYNAL-GILLY

Après une délibération d'une heure et demie, le jury a rendu un verdict affirmatif sur toutes les questions pour les quatre accusés.

Il n'a admis de circonstances atténuantes qu'à l'égard de M. Peyron.

La Cour condamne :
 M. Numa Gilly, à six mois de prison et 1,000 fr. d'amende ;

M. Savine, à trois mois de prison et 1,000 fr. d'amende ;

M. Chirac, à deux mois de prison et 500 fr. d'amende ;

M. Peyron, à quinze jours de prison et 200 francs d'amende.

Tous solidairement à 8,000 fr. de dommages-intérêts envers M. Raynal et 4,000 fr. envers M. Villette, aux frais et dépens et à l'insertion dans vingt journaux.

LES PERQUISITIONS

On signale de Sedan la présence de plusieurs agents de la sûreté, munis de commissions rogatoires.

Dans plusieurs villes des Ardennes, ces agents ont été également aperçus.

On a dit que M. Athalin, juge d'instruction, allait prendre un congé et laisser interrompues les perquisitions.

On nous affirme que, si M. Athalin quitte Paris, c'est pour diriger, en diverses villes de province, l'enquête ordonnée par M. Merlin.

La commission d'instruction entendra aujourd'hui M. le général Ferron, ancien ministre de la guerre, et M. Cambon, ambassadeur à Madrid. Ce dernier sera appelé à donner des renseignements sur le séjour du général Boulanger en Tunisie, alors qu'il y était lui-même comme résident général.

BOULANGER ET DE BEAUREPAIRE

On a rappelé qu'en janvier 1871, M. Quesnay de Beaurepaire, capitaine de francs-tireurs, avait adressé une « Lettre politique aux Parisiens ». La *Gazette de France* la publie *in extenso* et elle y a trouvé que le signataire a commis les mêmes méfaits qui sont reprochés au général Boulanger.

« Comme Boulanger, M. de Beaurepaire dévoile au pays les fautes et les crimes des gouvernants, qu'il appelle « des hommes sans mandat ».

« Comme Boulanger, M. de Beaurepaire signale « l'abaissement de la France » et demande au suffrage universel « d'autres représentants ».

« Comme Boulanger, M. de Beaurepaire dénonce la *coterie gouvernante* et réclame l'institution d'une République ouverte, de fusion, honnête. »

Le texte est là, ce sont les mêmes mots dont se sert le chef du parti national pour appeler à lui les Français réconciliés dans la République des honnêtes gens. Tout y est, même une vision de « la France régénérée, enrichie, s'appuyant sur une épée ».

« O singulières vicissitudes des choses humaines, ajoute notre confrère, M. Boulanger est aujourd'hui poursuivi par M. Quesnay de Beaurepaire, pour avoir plagié le Manifeste-Programme de M. Quesnay de Beaurepaire ! »

On s'explique dès lors difficilement les poursuites engagées actuellement par M. de Beaurepaire.

L'EXPULSION DE M. BOULANGER

Paris publie la dépêche suivante de Bruxelles, 19 avril :

« Je crois pouvoir vous annoncer d'une façon à peu près certaine que l'expulsion du général Boulanger est décidée.

« La réunion « officielle » du parti boulangiste, qui a eu lieu, avant-hier, à l'hôtel Mengelle, et où un vice-président a été élu, aussi bien que l'attitude prise par tout le parti national depuis son arrivée en Belgique, l'allée et venue de courriers de cabinet, l'organisation de la campagne électorale constituent un ensemble de faits que le gouvernement belge estime ne pouvoir tolérer.

« Je puis vous affirmer, d'autre part, que M. Bourée, ministre de France, n'a fait aucune démarche à cet égard et que la décision du cabinet de Bruxelles serait toute spontanée. »

La *France Nouvelle* ne croit pas que la demande de M. Spuller soit accueillie.

La *Souveraineté* lance ce racontar :

« Monseigneur le duc d'Aumale interviendrait auprès de son neveu le roi Léopold pour le décider à cet acte inhospitalier. Cette assertion est d'une malveillance évidente ; Monseigneur le duc d'Aumale n'a pas à se préoccuper de M. Boulanger. »

UN AVEU DU NATIONAL

Nous lisons dans le *National*, journal républicain :

« Il est hors de doute que depuis plusieurs années c'est le favoritisme qui préside à la confection des mouvements administratifs. »

Nous félicitons le *National* de sa franchise.

M. MASSICAULT. — M. Massicault, résident général de France à Tunis, ayant reçu du ministre des affaires étrangères l'ordre d'avoir à rejoindre immédiatement son poste, est rentré à Tunis. Deux causes avaient motivé cet ordre de départ inattendu : la première serait l'hostilité de la commission parlementaire au projet de régime douanier proposé par le gouvernement tunisien ; la seconde se rattacherait à un incident de la procédure de la Haute Cour de justice.

EMIGRATION. — On écrit de la commune de Sabadel au Clairon du Lot :

« Il y a quelques jours, sont parties de notre commune quatorze personnes, les familles Isaurie, Dablanc, Souladie, Gardou, pour Bordeaux, où elles se sont embarquées à bord du *Cordoba*, de la compagnie des Chargeurs-Réunis, pour la République Argentine.

« Le mois dernier, il en est parti le même nombre pour la même destination.

« Si cela continue, dans cinq à six mois, notre commune sera bientôt dépeuplée.

« C'est vraiment désolant de voir partir toutes ces populations pour des pays si lointains. Et dire que le gouvernement républicain ne fait rien pour retenir ses enfants dans la mère patrie, qui se résigne à s'expatrier pour ne pas mourir de faim, ne pouvant vivre en France par suite des impôts toujours croissants. On peut affirmer que le phylloxéra et la République sont les causes du démembrement de notre pauvre France. »

L'ÉTAT SANITAIRE AU TONKIN

Nous empruntons à la *Semaine médicale*, journal qui ne peut être accusé de partialité politique, les renseignements qui suivent sur l'état lamentable de nos soldats au Tonkin :

« L'état sanitaire de nos troupes, dit ce journal scientifique, laisse encore beaucoup à désirer. D'après les dernières nouvelles, datées de fin février, il y aurait environ 1,400 malades en traitement dans les hôpitaux. Cette statistique est d'autant plus affligeante qu'on est dans la saison fraîche, celle où l'on devrait avoir le moins de malades.

« C'est vraisemblablement cette proportion élevée de la morbidité qui a décidé le commandant en chef à hâter la construction d'un nouvel hôpital militaire à Hanoi, dans le coin le plus reculé de la citadelle.

« Malheureusement le terrain choisi pour construire le nouvel édifice est passible de bien des objections au point de vue hygiénique, et cet emplacement a été désigné malgré l'opposition du conseil de santé. Celui-ci estimait, en effet, qu'on n'avait pas tenu suffisamment compte, dans ce choix, du bien-être des malades et de l'hygiène de l'établissement.

« Comme d'habitude, l'autorité militaire n'a tenu aucun compte des objections motivées du corps médical, qui, trop souvent, n'est consulté que pour la forme dans des questions d'hygiène, où il devrait cependant avoir le dernier mot. Il est regrettable de voir la santé des troupes sacrifiée ainsi au dédain du commandement pour les avis du conseil de santé. »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Les socialistes. — On télégraphie de Berlin au *Journal des Débats* :

« Après la clôture de la session actuelle du Reichstag, simplement interrompue par les vacances de Pâques, il sera intenté des poursuites contre les députés socialistes, pour avoir pris part à la direction d'une association secrète ; ce sera une des suites du grand procès contre les socialistes actuellement en cours à Elberfeld et où plus de cent personnes sont impliquées. »

ITALIE. — *Les écoles italiennes en Orient.*
— On télégraphie de Rome, 18 avril :
« Le gouvernement italien qui a entrepris de créer des écoles italiennes dans diverses localités de Turquie, vient d'essayer un nouvel échec. L'école de Tripoli, qui comptait 45 élèves, vient de se vider d'un seul coup : tous les élèves qui appartenaient à la religion israélite ont quitté l'école par décision de leurs parents. »

NOUVELLES MILITAIRES

MANŒUVRES D'AUTOMNE

Les officiers qui seront autorisés à suivre les grandes manœuvres d'automne seront dorénavant à la disposition du général commandant, qui pourra les employer suivant les besoins du service.

Il ne leur sera accordé ni ordonnances, ni montures prélevées sur les effectifs des corps de troupes. Exception est faite pour les officiers étrangers, qui recevront chacun un cheval avec un harnachement anglais.

LE FUSIL LEBEL

Les dispositions sont prises pour que, à partir du 5 juin, toute l'armée française soit pourvue, non seulement du fusil Lebel, mais encore d'une provision de cartouches pouvant donner lieu à trente jours de lutte.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

L'ÉCUYER MAGNÉTISEUR

Sous ce titre, la *France militaire* publie à son tour un long article sur cette mesure étrange, bizarre et véritablement extraordinaire dont nous avons déjà parlé, laquelle a produit dans les rangs de la cavalerie une émotion qui n'est pas près de se calmer. Il s'agit de M. Fillis, écuyer de cirque, en passe pour le moment de devenir « grand écuyer de France ».

En terminant, notre confrère militaire dit que cette équitation de cirque dont on nous menace ne répond pas à notre tempérament, à nos goûts, à nos besoins, et c'est pourquoi nous n'en voulons à aucun prix. Mais, serait-elle excellente, dit-il, que nous ne pourrions point encore l'accepter dans les conditions où on nous l'offre.

Puis il ajoute :

« Quand on a l'honneur de posséder une École comme Saumur, laquelle, nous pouvons le proclamer bien haut, et avec une légitime fierté, ne le cède en rien à nulle autre École de cavalerie du monde; quand on compte dans

les rangs de sa propre cavalerie un nombre aussi considérable de cavaliers expérimentés, d'écuyers habiles et hors de pair, mieux préparés et plus aptes que qui ce soit à donner l'enseignement du dressage, on ne confie pas cet enseignement si délicat à un écuyer de circonstance et de hasard, qu'aucun lien d'aucune sorte ne rattache à l'armée.

» L'éducation de nos chevaux, comme celle de nos hommes, fait partie de notre patrimoine; personne n'a le droit de nous l'enlever; nous en avons la charge et la responsabilité; c'est un devoir que nous revendiquons tout entier et en même temps un honneur que nous ne déléguerons jamais.

» Nous sommes assez grands et assez forts pour faire nous-mêmes nos propres affaires; c'est pourquoi nous désirons nous les réserver exclusivement et nous passer des conseils et du concours de n'importe quel écuyer civil.

» Espérons qu'on le comprendra, qu'on ne nous infligera pas cette suprême injure et cette sanglante humiliation de confier l'éducation de nos montures à des mains étrangères et mercenaires.

» A moins qu'on ait perdu la raison ou qu'on tienne absolument à nous rendre la risée du monde et à nous couvrir de ridicule. »

De l'emploi du mot *Champagne*

Voici comment est motivé l'arrêt de la Cour d'appel d'Angers sur la question d'emploi du mot *Champagne* :

« Qu'on ne peut entendre par *Champagne* » ou *vin de Champagne*, contrairement à ce qu'a décidé le tribunal correctionnel de Saumur, qu'un vin tout à la fois récolté et fabriqué en *Champagne*, ancienne province de France, géographiquement déterminée et dont les limites ne sauraient être ni étendues ni restreintes;

» Que cette interprétation est conforme à celle de la Cour de cassation qui, dans son arrêt du 12 juillet 1845, s'exprimait ainsi :

« Les vins de *Champagne* sont des produits fabriqués, et les lieux où on les récolte et où on les prépare des lieux de fabrication »;

» Qu'il suit de là qu'un fabricant de ces sortes de vins, pour se mettre à l'abri de l'éventualité de condamnations correctionnelles ou civiles, doit nécessairement les fabriquer dans la région connue sous le nom de *Champagne* et ne pas faire usage, pour leur fabrication, d'autres raisins que ceux produits par les vignes de ladite région. »

Voilà qui est clair, voilà qui est précis. Pas d'équivoque possible, dit le *Courrier*.

L'expression *vin de Champagne* ne peut indiquer qu'un vin tout à la fois récolté et fabriqué en *Champagne*.

Par conséquent, les Champenois qui vendent sous le nom de *Champagne* les vins par eux fabriqués en *Champagne*, mais récoltés en dehors de cette province, commettent la même fraude que les Saumurois qui livrent au commerce, sous la même désignation, des vins provenant des crus de la *Champagne*, mais fabriqués à Saumur.

Qu'on ne vienne donc pas dire que l'arrêt de la Cour assure l'impunité aux maisons de la *Champagne*, au détriment du commerce de Saumur; la vérité est qu'il frappe aussi bien les fraudeurs champenois que les fraudeurs saumurois, qui ne sont pas plus intéressés les uns que les autres.

La Cour de cassation dira si cet arrêt est juridique; en attendant sa décision, nous dirons qu'il est absolument conforme à l'équité.

En admettant pour un instant que l'arrêt de la Cour d'Angers soit juste et que le mot *Champagne* ne soit pas tombé dans le domaine public, nous répétons que cet arrêt protège simplement les commerçants de la *Champagne* au détriment de ceux de l'Anjou.

Il est prouvé (et le Syndicat de Saumur peut donner les noms de 25 ou 30 acheteurs) que chaque année les Champenois achètent pour des centaines de mille francs de vins de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire. Si, d'après les magistrats d'Angers, ils font de la fraude en vendant ces vins sous le nom de *Champagne*, comment pourront-ils être poursuivis? Notre confrère le *Patriote de l'Ouest* pourrait-il nous en donner le moyen?

Nous ne le croyons pas. — Car les personnes lésées dans leurs intérêts ne peuvent être que les consommateurs ou les fabricants honnêtes de la *Champagne*. Les premières ne pourront poursuivre faute de preuves; quant aux secondes, ils ne le feront jamais pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'étant donné qu'il est matériellement impossible de reconnaître dans une bouteille de *Champagne* la provenance du vin, le Syndicat Champenois n'aura aucun moyen d'action contre les soit disant fraudeurs; la seconde et la principale, c'est que les loups ne se mangent point entre eux.

Partant de ce principe que personne ne peut poursuivre, dans le cas où il y aurait fraude, nous en concluons que l'arrêt de la Cour d'Angers ne tient pas debout.

AUX CONTRIBUABLES

Nous nous permettons de signaler aux contribuables écrasés par l'impôt, une mesure les concernant, qui vient d'être décidée pour un département voisin.

En une seule fois, cette année, la petite ville d'Argenton (Indre) avait vu ses impôts s'augmenter de 10,000 francs.

La population s'émut; le maire tenta une démarche à Paris, auprès du ministre des finances.

Je rêvais pour lui tous les dangers. Oh! l'incertitude, l'inconnu pour celui que l'on aime! Quel martyr, mon Dieu! Je me disais :

« Quand je serai sa femme, je pourrai, du moins, le suivre dans les périls. » Comme la grand-mère de Frantz avait fait à Paznaun quand le sandwirth, André Hofer, menait le Tyrol à la bataille. Pendant le combat, dans le défilé, elle était près de son mari, elle chargeait la carabine. Toutes les autres femmes de Paznaun se battirent aussi. Ah! je les ai enviées souvent. Car, si j'ai tant souffert de voir mon Frantz perdu à l'étranger, que serais-je devenue s'il avait fallu que, loin de moi, il fût seul devant la bataille? »

Elle s'interrompit tout à coup. Joséphe se ployait en deux. Son regard, nuagé de larmes, était devenu si fixe et si brûlé que la montagne fut effrayée. Quoi! Il suffisait de quelques mots pour exciter à ce point la sensibilité de cette jeune fille malade! Jusqu'où allait donc l'ébranlement de cette frêle nature, de ce pauvre roseau chancelant? Lisbeth, affligée, aurait donné beaucoup pour ressaisir ses paroles. Mais il n'était plus temps. Du moins voulut-elle, au plus vite, arrêter, détourner le cours des idées tristes, rappeler le sourire sur ces

lèvres toutes pâles et qui demeuraient entr'ouvertes comme si elles avaient été prêtes à gémir.

— Chère Fraulein, dit-elle gaiement, si j'ai osé parler ainsi, c'est pour que vous compreniez mieux encore quelle reconnaissance immense, éternelle, nous aurons pour vous. Par votre miracle de bonté, les fiancés qui se sont rejoints ne se quitteront plus désormais. Plus de départ, maintenant, plus d'angoisses! Bientôt, sous vos yeux, je l'espère, nous nous rendrons au saint autel. Que nous sommes heureux! Mon Dieu, que nous sommes heureux! Le bonheur de la réunion se mesure aujourd'hui à toutes les douleurs de l'absence. Oh! si vous aviez vu le retour de Frantz! Quel beau jour ce fut, Fraulein! Quel beau jour que celui qui me rendit mon fiancé! Frantz arrivait par la route de Sargans; j'étais montée sur la colline du Fraudenberg, à l'endroit d'où l'on observe toute la campagne. Je regardais, je regardais. Mes yeux auraient vu jusqu'à l'horizon, que je les aurais encore trouvés aveugles. Il parut enfin, mon Frantz bien-aimé! Il me devina aussi sur la colline. Car, dès qu'il fut en vue, il jeta en l'air son chapeau, et puis il se mit à courir. Et moi, je descendis la pente

Les réclamations de ses administrés ont été examinées, et M. le ministre vient d'envoyer un inspecteur-contrôleur, chargé de la vérification du travail effectué.

LES MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

M. Constans a adressé samedi soir des instructions aux préfets leur recommandant de ne tolérer sur la voie publique aucune manifestation de nature à troubler la tranquillité.

Nous ne pouvons que féliciter M. Constans d'une pareille mesure.

De cette façon nous sommes assurés que, pendant la nuit qui suivra le 14 juillet, la tranquillité et l'ordre publics ne seront pas troublés par les bandes d'ivrognes braillant la *Marseillaise* d'une voix avinée et criant vive la République avec un accent de nature à rendre jaloux le légendaire Jean Hiroux. Depuis longtemps les gens tranquilles réclamaient; la circulaire du ministre leur donnera satisfaction.

A moins toutefois que dans ladite circulaire il ne demeure sous-entendu que seules sont de nature à troubler la tranquillité publique les manifestations qui ne sont pas faites en l'honneur du bijou de gouvernement dont M. Constans est une des pierres les plus précieuses.

UNE IDÉE SAUGRENE

L'idée est venue à quelques députés de faire déclarer fériés les jours de fête de l'Exposition et du Centenaire.

Si dévoué qu'on puisse être au succès de l'Exposition, on ne voit pas l'utilité de rendre le chômage obligatoire en province à l'occasion d'une fête qui se célèbre au Champ-de-Mars de Paris.

Le commerce, dans les départements, aura déjà bien assez à souffrir de cette Exposition qui, en attirant tant de monde à Paris, ralentira encore, si c'est possible, le mouvement commercial, sans qu'on ajoute à cette cause de souffrance, celle qui résulterait de chômages imprévus.

La commission chargée d'examiner cette proposition saugrenue, lui est, dit-on, hostile. Malheureusement, rien ne prouve qu'elle reflète, en cela, le sentiment de la majorité de la Chambre. Il faut donc s'attendre à voir cette proposition recevoir un accueil favorable de la Chambre.

Nous engageons vivement nos commerçants à profiter du répit que leur laissent les vacances parlementaires, pour s'entendre et protester, en commun, contre une mesure qui les atteindrait directement et d'une façon si sensible.

Représentation de la Troupe Parisienne

Après-demain lundi, 22 avril, sera donnée sur notre théâtre la grande représentation que nous avons annoncée précédemment de *La*

comme la flèche qui part de l'arc. Et je cours aussi à sa rencontre. Oh! voir revenir son fiancé, quand on n'aime que lui dans ce monde, quand on l'a tant pleuré, quand on a tout redouté pour lui, que cette joie est grande! Ce que cette joie est grande! non, Fraulein, vous ne le saurez jamais...

Hélas! ce mot brisa la digue. Un cri aigu passa sur les lèvres de Joséphe.

— Non! je ne le saurai jamais!... Jamais! jamais! Maurice, Maurice, moi, je n'irai pas à votre rencontre! Maurice, vous ne reviendrez plus!

Et elle étendit devant elle des mains raidies, frémissantes. Lisbeth avait bondi vers elle. La vérité se déchirait devant ses yeux.

— Oh! grand Dieu! qu'ai-je dit? Malheureuse que je suis! s'écria la pauvre fille. Il y avait de quoi la tuer!

— Moi aussi, continuait Joséphe, moi aussi, je l'ai vu partir! Moi aussi, je lui ai dit adieu! Moi aussi, j'ai connu les longs silences et les angoisses, et les rêves torturants! Et lui, il était devant l'ennemi! Lui, il était dans la bataille! Tous les jours, il bravait la mort! Mais je ne connaîtrai pas la joie, moi; je ne verrai pas son retour; j'ai perdu mon fiancé, je l'ai

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

— Encore, si j'avais pu recevoir souvent de ses nouvelles! reprit la jeune fille qui s'animait. Mais Frantz n'est pas savant, il écrit mal, il lui faut longtemps pour faire une lettre. Et il n'avait pas un instant à lui! Cet homme le maltraitait, en faisait un esclave. O mon pauvre Frantz, comme il s'attristait! Il pensait à moi toujours, toujours, et, jeté de côté et d'autre, violenté, épuisé, il restait des semaines, des mois, sans rien pouvoir me dire.

Et, comme Joséphe poussait un long soupir :

— Vous comprenez, douce Fraulein, que nous étions bien affligés tous deux, continuait-elle. Car, moi, devant ces longs silences, je sentais toutes les angoisses me ronger le cœur tour à tour. Que devenait Frantz? Où était-il? Pourquoi se taisait-il encore? Ne lui était-il pas arrivé malheur? La maladie ne l'avait-elle pas saisi sur quelque chemin, dans quelque village?

Femme de Claude et Une Visite de Noces de M. Alexandre Dumas, avec le concours de MM. TAILLADE, FROGER, DELTOUR, GONNET-LEVY, de M^{mes} De Lianne, Brunet, Renée, etc.

Nous espérons que ces deux chefs-d'œuvre du maître obtiendront sur notre scène le même succès qu'ils ont obtenu déjà partout où ils ont été représentés.

LES PROCHAINES ASSEMBLÉES DES ENVIRONS DE SAUMUR

Lundi de Pâques, 22 avril, au Chapeau.

Dimanche 28 avril, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Dimanche 5 mai, à la Croix-Verte.

Dimanche 12 mai, au Pont-Fouchard.

ANGERS. — *La statue de Chevreul*. — M. le maire adresse la lettre suivante au Ralliement :

« Monsieur le rédacteur,

Il me revient de divers côtés que quelques-uns de nos concitoyens se proposent de communiquer à la presse le projet d'élever, sur une de nos places, une statue à notre illustre compatriote Chevreul.

L'intention est louable à coup sûr, mais il me semble que l'initiative de cette œuvre appartient surtout à l'administration municipale qui se réserve d'en faire en temps et lieu la proposition formelle au Conseil.

» Veuillez agréer, etc.

» Le maire d'Angers, GUIGNARD. »

FAUX AGENT D'ASSURANCES

Un individu se disant agent, inspecteur ou vérificateur des Sociétés d'assurances mutuelles du Mans, se présente chez les assurés de ces sociétés et cherche à leur faire payer des quittances fabriquées par lui et signées d'un nom imaginaire.

Cet escroc a opéré dans l'arrondissement de Saumur : il a également fait des dupes dans la Mayenne. Dernièrement, il touchait, par ces moyens frauduleux, une somme de 7 fr. 75 chez MM. Beranger, à l'Oie-Pelée, commune de Saint-Georges-sur-Loire.

C'est, paraît-il, un homme assez grand, cheveux et barbe noirs, muni d'un portefeuille ou serviette renfermant des papiers.

Il est intéressant de signaler les faits et gestes de ce chevalier d'industrie et ceux chez qui il se présentera accompliront une bonne œuvre en le faisant arrêter.

FLORAISON DU *Bilbergia maxima* DANS LES SERRES DU CHATEAU DE FRESNE

En ce moment, une merveilleuse rareté végétale, le *Bilbergia maxima* (Ed. Morren), fleurit pour la première fois en Europe dans les serres de M. de La Devansaye, au Fresne.

Cette belle broméliacée du Brésil, plante jusqu'à présent inédite dans les cultures, montre

perdu pour toujours.

Lisbeth, à genoux devant elle, la serrait dans ses bras. Joséphe laissa tomber sa tête sur celle de la montagnarde.

Elles restèrent ainsi longuement embrassées. Lisbeth, navrée, répétait :

— Oh ! pardonnez-moi !

— Je n'ai rien à te pardonner, pauvre créature, dit enfin Joséphe.

Elle reprit sourdement :

— Celui à qui je dois pardonner, où est-il ? M'entend-il du fond de l'éternité où il est châtié depuis près d'un siècle ? Il a acheté le malheur de sa race ! Oui, ils ont dit vrai !...

Un long temps s'écoula. Joséphe, accablée, gardait un silence que la pauvre Lisbeth n'osait pas troubler. Pourtant, elle finit par dire bien doucement :

— O fleur du paradis ! Je vois tout, je comprends tout ; je sais maintenant pourquoi vous êtes si bonne ! Pourquoi vous voulez protéger notre mariage ! Pourquoi vous cherchez notre bonheur ! Ce n'est pas nous, pauvres jeunes gens, fiancés inconnus, que vous aimez. Mais vous aimez en nous celui qui n'est plus...

— Il n'est pas mort, dit Joséphe.

— Il n'est pas mort !

trois inflorescences mesurant chacune 70 centimètres de hauteur !

Nous renonçons à décrire les nuances si tendres roses, blanches et bleues de cette fleur aux couleurs nationales ; cette floraison extraordinaire sera malheureusement passée lors des premiers concours de l'Exposition de Paris où elle eut fait sensation. Mais M. de La Devansaye surprendra encore assez les étrangers avec sa collection de semis d'anthuriums qui soutiendra dignement la réputation de notre horticulture angevine.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 19 avril 1889.

La hausse prend un nouvel essor. Le 3 0/0 franchit le cours de 87 et s'arrête à 87.30 ; le 4 1/2 0/0 est à 103.72.

Le Crédit foncier a de bonnes demandes à 1,330. Encouragée par les cours actuels, l'épargne passe des ordres d'achats considérables sur les actions et les obligations.

La Société Générale fait chaque jour des progrès sensibles ; on la cote à 463.75.

A propos de la souscription ouverte par la Banque de Paris et qui sera close le 25 avril, on remarquera que par le fait de la garantie pleine et entière du gouvernement de la province de Santa-Fé, les obligations de la Compagnie française des chemins de fer ont plutôt le caractère de fonds d'Etat que celui de valeurs industrielles. En réalité, on est en présence d'un emprunt fait pour le compte et à la charge de la province de Santa-Fé par l'intermédiaire d'une compagnie fermière d'un réseau de chemins de fer.

La Compagnie des chemins de fer Vénézuéliens émettra le 1^{er} mai, par l'entremise de la Banque Transatlantique, 42,000 obligations de 500 fr. 5 0/0 rapportant 25 fr. d'intérêt annuel et remboursables au pair en 99 ans, ce qui comportera l'emploi d'une annuité de 1,058,400 fr. à valoir sur la somme de un million 260,000 fr. dont le paiement annuel est garanti par le gouvernement Vénézuélien aussitôt après l'achèvement de la première action comprenant 60 kilomètres. Ces titres sont offerts à 365, jouissance du 1^{er} mai 1889.

La Banque d'Escompte offre au public 7,351 obligations des Houillères de Dombrowa au prix de 477.50. Ces titres remboursables au pair de 500 fr. en 45 ans rapportent 25 fr. d'intérêt annuel. La clientèle de la Banque d'Escompte enlèvera sans hésiter cette petite affaire.

Les obligations des Immeubles de France remontent à leurs plus hauts cours, on les cote 381.

L'obligation des chemins Economiques s'inscrit à 384.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque de l'Ouest cède au prix net de 27 fr., sans aucune commission, les Bons de l'Exposition récemment émis par le Crédit foncier. On peut lui transmettre les demandes par correspondance.

Toujours tout droit !..

Certains produits de brillante réputation méritent bien cette énergique et fière devise. Ils passent, en effet — à travers leurs concurrents réduits à l'impuissance — fermes et impassibles, sûrs de leur efficacité, sachant bien qu'une expérience de tous les jours met sans cesse en lumière leurs vertus bienfaisantes !

Tel est le cas du célèbre dentifrice à la mode, le

vieil *Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulae*, dont les propriétés se résument ainsi et qui, d'ailleurs, n'a jamais manqué à sa mission : maintien des dents solides et blanches jusqu'à l'âge le plus avancé, fermeté et fraîcheur continuelles des gencives auxquelles l'excellent *Elixir* conserve toujours un ton rose — charmant écriin pour deux rangs de perles — et garantie constante de la pureté de l'haleine.

Ajoutons encore que la plus violente douleur de dents est calmée par une seule lotion de l'*Elixir* et que son usage facilite et rend anodin le travail de la dentition, ce terrible supplice de nos chers bébés.

Le Magasin pittoresque contient dans son numéro du 15 avril :

TEXTE. — Le Juif, par M. D. — La Ramie, par M. A. Larbalétrier. — A propos de la tour Eiffel, par M. G. — Châtellerauli. — Œufs de Pâques, par M. J. Colline. — La Maison Galignani, par M. Lebrun. — Les nouveaux Produits de Sèvres, par M. Marius Vachon. — Allumettes, par M. G. Lamain. — Mémoires d'un Moineau, par M. Fernand Beissier. — Le Celluloïd, par M. Ch.-Er. Guignet. — Le lustre de Saint-Julien-le-Pauvre, par M. René Fourgeaud.

GRAVURES. — Le Juif, gravé par Thiriat. — Châtellerauli. — Maison de retraite Galignani. — Nouveaux Produits de Sèvres (4 gr.). — Allumettes (3 gr.). — Lustre de Saint-Julien-le-Pauvre.

Theatre de Saumur

Direction, H. DELTOUR. Administration, G. DAVOISE.

LUNDI 22 Avril 1889

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Avec le concours de

M. TAILLADE, des théâtres de Paris ; M^{lle} DE LYANNE ; M. H. DELTOUR ; M^{lle} BRUNET ; M. FROGER ; M. GONNET-LEVY.

LA FEMME DE CLAUDE

Pièce en 3 actes, par M. Alexandre DUMAS fils.

M. TAILLARD remplira le rôle de Claude.

ON COMMENCERA PAR

LA VISITE DE NOCES

Comédie en 1 acte, d'Alexandre DUMAS.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

ÉPIGÉRIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

Grand choix d'Articles de PAQUES

A DES PRIX EXCEPTIONNELS DE BON MARCHÉ.

Paniers riches ; Œufs de toute grosseur, décorés ou non ; Œufs rustiques avec sac satin, Poules, Canards, Voiture bébé chocolat, Châlet suisse, Cabane avec cygnes, etc., etc.

SPÉCIALITÉ DE BOITES POUR BAPTÊME

Elles sont garnies de Dragées et de Pralines surfinées, vendues au poids net, même prix qu'au détail.

LE NUMÉRO 2

du

FIGARO-EXPOSITION

Paraîtra le 22 mai

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 7, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

Boulevard de Saumur, 30

TRAITE TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE TITRES, NOTAMMENT :

Escompte et Recouvrement du papier de Commerce sur la France et l'Étranger.

Ouverture de Crédits, de Comptes-Courants, de Comptes de Dépôts productifs d'intérêt.

Délivrance de Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur tous pays.

Ordres de paiement par correspondance ou par télégraphe.

Achats de monnaies et billets étrangers.

Paiement immédiat et sans aucun frais de tous les Coupons.

Exécution des Ordres de Bourse, au comptant et à terme, à toutes les Bourses Françaises et Étrangères.

Avances sur titres français et étrangers.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

Régularisation de titres, Renouvellement de feuilles de coupons, Versements et Libérations, Echanges de titres, Transferts et Conversions, Remboursements de tous titres Français et Étrangers sortis à un tirage, Productions aux familles, etc.

Avis. — L'Agence possède, pour la garde des titres et objets précieux, une installation toute spéciale, offrant toutes les garanties possibles de sécurité.

L'Agence vérifie, sans prendre toutefois aucune responsabilité à cet égard, les listes de tirages pour les titres ainsi déposés, et en cas de sortie d'un des numéros, en avise de suite le déposant.

Les titres sont constamment à la disposition du déposant, qui peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir d'avance.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

165.620 Obligations hypothécaires de 500 fr.

DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES

CHEMINS DE FER DE LA PROVINCE DE SANTA-FÉ

Revenu : 25 fr. (janvier-juillet)

Remboursement en 55 ans par tirages annuels

Prix : 427 fr. 50 (avec un coupon spécial de 6 fr. 25 au 4^{er} juillet 1889), en payant : 20 fr. en souscrivant ; 400 fr. à la répartition ; 150 fr. du 1^{er} au 6 juin ; 157 fr. 50 du 4^{er} au 6 juillet.

426 fr. en se libérant à la répartition.

(Coupon spécial de 6 fr. 25 au 4^{er} juillet attaché.)

Le placement ressort à 6 0/0

GARANTIES

Annuité en or, servie par la Province pendant la durée de la concession et couvrant toutes les charges des obligations ; intérêt et amortissement payés par la C^{ie} de Fives-Lille, pendant la durée des travaux ; 1^{re} hypothèque sur 762 1/2 kilom. de chemins de fer ; Capital social de 10 millions, maintenu disponible.

On souscrit : le 25 avril, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

bouquin avait toute la tournure d'un elzévir.

Malgré sa surprise de voir cet élégant débris sortir de la poche de la montagnarde, Joséphe ne se serait pas permis de le feuilleter, mais il était si ébranlé qu'il s'ouvrit de lui-même dans ses doigts. Sous ses regards passèrent de fines arabesques, une enluminure encore vive de couleurs et, enfin, un texte de l'*Imitation de Jésus-Christ*, imprimé à Paris sous Louis XVI.

— Comment, dit M^{lle} de Kerdu, votre livre est français !

— Il appartenait à mon père, dit Lisbeth.

— Je croyais votre père de Wurtzbourg.

— Oui, en effet, mais une de ses grand-mères était française.

— Et ce livre vient d'elle ?

— Oui, Fraulein. Ses enfants se le sont transmis.

— Et se sont-ils transmis aussi la langue qui sert à le comprendre ?

— Oui, autant que possible, dit Lisbeth.

— Vous savez le français, vous ! Alors comment se fait-il que vous ne m'ayez jamais parlé qu'allemand ?

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE DESGUIRAUD
Les créanciers de la faillite du sieur Desguiraud, Emile, ancien fabricant de vins à Saumur, sont invités à se réunir le 30 avril 1889, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés tant sur l'état des créanciers présumés, que sur le maintien ou le remplacement des syndics. (397) Le Greffier, COLLIN.

A VENDRE
A L'AMIABLE
UNE VASTE REMISE
Avec Cave voûtée dessous
Jardin très bien planté et en plein rapport.
Le tout situé à proximité de l'église de Nantilly et d'une contenance totale de 10 ares environ.

A AFFERMER
Pour la Toussaint prochaine
DANS UN SEUL TENANT:
Un JARDIN POTAGER: 4 hectare 5/4 ares;
Un PRÉ SAULAIS: 44 ares;
LOGEMENT: quatre chambres, greniers, caves et servitudes;
Situés aux Huraudières, joignant la levée d'Enceinte, près l'Ecole de cavalerie.
S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

A VENDRE
1° MATÉRIEL DE LOCATION POUR NOCES;
2° MATÉRIEL DE MARCHAND ÉPICIER, comprenant: comptoirs, casiers, rayons, tiroirs, bocaux, balances, etc.
Le tout en parfait état.
S'adresser à M. L. BONEAU, liquidateur, 33, rue d'Alsace, à Saumur. (376)

ON DEMANDE un jeune homme de 15 à 16 ans pouvant s'occuper d'écriture.

MAIRIE DE LONGUÉ
Adjudication de Travaux

Le Maire de la commune de Longué prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de cette commune, le Dimanche 5 Mai 1889, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux à exécuter pour l'amélioration de la rue du Salvart et de la place du Marché aux bœufs.
Le montant du devis s'élève à la somme de 2,850 francs.
On pourra prendre connaissance du devis et du cahier des charges au secrétariat de la Mairie et chez l'Agent-voyer, tous les jours, le dimanche excepté, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.
Mairie de Longué, le 48 avril 1889.

Le Maire, Marquis DE MAILLÉ.

A VENDRE
Un grand et beau PORTAIL EN CHÊNE.
Une magnifique PAON avec sa PAONNE.
S'adresser à M. Coué, photographe. (344)

CHAPELLERIE FRANÇAISE
GROS ET DÉTAIL
ROUSSEAU
Rue Saint-Jean, 50.

Grand assortiment de Chapeaux souples, durs et demi-souples.
Articles haute nouveauté Lavite.
Casquettes fantaisie, première maison de Paris.
Chapeaux de soie Des-granchamps.
Chapeaux de paille hommes, dames et bébés (forme spéciale en jone pour petite fillette), paille anglaise et autres.
Tous ces articles, de la plus haute nouveauté, seront vendus à de très bonnes conditions.
Atelier de Blanchissage pour les Pailles
Toutes réparations sont livrées sous 48 heures.

S^e G^e DES
Voyages Internationaux
Exposition Universelle 1889
10, 20, 30 jours de séjour à Paris

1^{re} classe... 25 fr.
2^e classe... 20 fr.
Lodgement et Nourriture compris.
Bons de séjour à délai facultatif.
Appartements et hôtels pour familles. — Prix à forfait.
Renseignements et Bons de séjour.
S'adresser: au siège social, 30, Boulevard des Capucines, Paris.

A LOUER MAISON fraîchement restaurée et JARDIN, rue de Bordeaux, 35.
S'adresser à M. DUPONT, au Pont-Fouchard. (377)

CIDRES
De Bretagne et de Normandie
M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.
Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation, rue de Rouen, n° 21.
Le prix est toujours de 30 fr.
On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

QUINCAILLERIE
ROLLAND Frères
5, rue d'Orléans
SAUMUR
Machines à découper à la main, depuis 5 fr.; Machine à découper rectiligne, 65 fr.; Bois de toute provenance pour découpage; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages.
ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

AVIS
M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire.
S'adresser à l'Usine. (259)

JEUNE MÉNAGE désire se placer dans une maison bourgeoise, comme cocher et femme de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 17 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre. Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

VOLONTARIAT D'UN AN
Examens divers au 1^{er} mai, certificat de grammaire, baccalauréats ès-lettres et ès-sciences, écoles du gouvernement. Institution ROYER, rue du Nouveau-Calvaire, 25, à Tours. Douze futurs conditionnels suivent actuellement les cours spéciaux. Les candidats sont priés de hâter leur rentrée.
Nota. — Pour répondre au désir des familles et encouragé par les succès obtenus jusqu'à ce jour, le Directeur s'occupe de donner de l'extension à son établissement, en y ajoutant la préparation aux examens du baccalauréat. Toutes garanties seront offertes. M. ROYER demande, immédiatement, un second directeur, marié, sérieux, énergique, considéré, au moins bachelier, ayant fait ses preuves. Il s'engage à parler à son associé un minimum de cinq mille francs, nets de tous frais, s'il est bachelier; de six mille, s'il est licencié. Se présenter.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLÉ, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE LÉTAT

Table of train schedules for the Paris-Saumur-Bordeaux line, including stations, departure times, and arrival times.

Table of train schedules for the Bordeaux-Saumur-Paris line, including stations, departure times, and arrival times.

LIGNE D'ORLÉANS

Table of train schedules for the Nantes-Angers-Saumur-Tours-Paris line, including stations, departure times, and arrival times.

Table of train schedules for the Paris-Tours-Saumur-Angers-Nantes line, including stations, departure times, and arrival times.

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON

Table of train schedules for the Saumur-Port-Boulet-Chinon line, including stations, departure times, and arrival times.

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

Table of train schedules for the Poitiers-Montreuil-Doué-Angers line, including stations, departure times, and arrival times.

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

Table of train schedules for the Angers-Doué-Montreuil-Poitiers line, including stations, departure times, and arrival times.

SAUMUR - BOURGUEIL

Table of train schedules for the Saumur-Bourgueil line, including stations, departure times, and arrival times.

SAUMUR - LA FLECHE

Table of train schedules for the Saumur-La Flèche line, including stations, departure times, and arrival times.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

Certifié par l'imprimeur soussigné, LE MAIRE,